

# Marre de jeter l'argent par les fenêtres?



Le Département vous aide à rénover votre logement et lutter contre la déperdition énergétique.



## Réduisez votre facture énergétique!

Avec Provence Eco Rénov, le Département des Bouches-du-Rhône a choisi d'investir avec les Provençaux pour accélérer la transition énergétique.



Alors que le logement représente aujourd'hui 20% des émissions de CO² d'un Français, la rénovation énergétique joue un rôle essentiel pour atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050 et limiter les dépenses énergétiques des ménages.

#### Vous avez un projet de rénovation pour votre logement ?

Hop! Avec Provence Eco Rénov, le Département vous aide à rénover votre logement et lutter contre la déperdition énergétique. De nombreux travaux sont éligibles :

- · Chauffage et production d'eau chaude sanitaire
- · Isolation thermique du bâti
- Ventilation du logement
- Les travaux de menuiseries extérieures (fenêtres double-vitrage, volets), à condition qu'ils fassent partie d'un bouquet de travaux éligibles (ex. : menuiseries + chauffage, menuiseries + toiture...).

ATTENTION: Les équipements suivants ne sont pas éligibles à l'aide Provence Eco Rénov: pompes à chaleur air/air, climatiseurs pour le rafraîchissement de l'air, chaudières à gaz y compris à très haute performance, panneaux photovoltaïques pour la production partielle ou totale d'électricité.

#### Quel est le montant de l'aide?

- · 25% du coût TTC des travaux éligibles, dans la limite de 3 000 euros.
- 50% du coût TTC des travaux éligibles, plafonné à 6 000 euros si le logement fait partie des périmètres d'éradication de l'habitat indigne (PEHI) à Marseille.

Ce dispositif est cumulable avec les aides de l'Etat.



#### Quels sont les critères d'éligibilité?

- Être propriétaire occupant de sa résidence principale construite avant le 1<sup>er</sup> janvier 2000.
- Avoir un revenu fiscal de référence inférieur à :
- 30 000 euros pour 1 personne seule, contribuant par ses seuls revenus au revenu fiscal de référence
- 55 000 euros pour un ménage de 2 personnes et plus
- 60 000 euros pour un ménage de 2 personnes et plus, si le logement fait partie des périmètres d'éradication de l'habitat indigne à Marseille.
- Choisir des entreprises labellisées RGE : "Reconnues Garantes de l'Environnement".
- Ne pas avoir engagé les travaux avant le dépôt du dossier de demande d'aide départementale.

Ces critères sont cumulatifs.

#### Comment faire sa demande?

Pour déposer votre dossier, connaître les périmètres d'éradication de l'habitat indigne et retrouver toutes les informations, rendez-vous sur departement 13. fr/provence-eco-renov



### "Allo Rénov' Energie", un seul numéro pour tout comprendre

Vous avez des questions sur la rénovation énergétique de votre logement ?

Avec Allo Rénov'Energie, vous pourrez :

- Bénéficier de conseils sur les travaux à effectuer et les démarches préalables
- Connaître les financements et les aides auxquels vous avez droit
- Identifier les entreprises certifiées
- Comprendre les devis proposés par les entreprises
- Obtenir des réponses à vos questions techniques, financières et juridiques

Allo Rénov'Energie : 04 88 60 21 06

Du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30





